



Pas de radiateur mois de novembre

Par **Jnuoro**, le **29/10/2019** à **15:55**

Bonjour,

Je suis étudiante et j'ai emménagé dans mon studio au mois d'octobre dernier maintenant. À mon arrivée dans le logement mes propriétaires ont voulu remplacer un ancien radiateur pour un nouveau dans la pièce principale, cependant, ayant commandé le nouveau radiateur trop tard ils m'ont prêté un chauffage d'appoint électrique pour l'hiver dernier (qui ne chauffe pas tant que ça) et m'ont donc remboursé la moitié de ma caution soit 170€ Pour les frais électriques que j'ai consommé en plus.

Aujourd'hui, donc un an plus tard j'attends toujours le nouveau radiateur, nous allons entamer le mois de novembre et la résidence dans laquelle je vis a déjà allumer le chauffage au gaz que j'ai donc dans la "cuisine" et la salle de bain sauf qu'il fait tout de même froid dans la pièce principale et je n'ai pas envie d'augmenter mes frais d'électricité avec le chauffage d'appoint qu'ils m'ont donné l'année précédente.

ont-ils le droit de me laisser sans radiateur à cette période de l'année ? Suis-je obligée de payer mes charges (chauffage compris) alors que je n'en ai finalement pas ?